



Controle alcoolemie positif

Par **paupau01**, le **10/05/2015** à **12:25**

je me suis fais controler avec un taux de 0,58mg /l on ne m a pas proposé le 2eme contrôle est ce légale et va t on me rendre mon permis merci d'avance

Par **razor2**, le **11/05/2015** à **12:11**

Bonjour,

Non, on ne vous rendra pas votre permis.

Il vous appartenait de demander, si vous le souhaitiez, ce second souffle.

Et vu le taux (plus de deux fois le seuil légal), l'absence de second souffle ne vous a porté aucun préjudice, ce qui aurait pu être le cas par exemple si vous aviez été juste au dessus du seuil légal.

Cordialement,